
Communication accompagnant l'envoi de 12 volumes qui constituent une encyclopédie de l'instruction primaire de l'Uruguay.

Numéro d'inventaire : 1979.34994

Auteur(s) : Edmond Bruwaert

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1905

Description : 2 feuilles dactylographiées, sous bordereau.

Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 212 mm

Notes : Lettre de l'ambassadeur de France en Uruguay.

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

no 1

Ministère
des
Affaires Étrangères

Direction des Consulats
et des
Affaires Commerciales

Sous-Direction
des
Affaires Consulaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 6 décembre 1905

Monsieur le Ministre et cher Collègue,



J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, une
communication accompagnant l'envoi
de 12 volumes qui constituent une
encyclopédie de l'instruction primaire d'origine.

Ces documents me sont adressés par le Ministre
de la République à Montevideo
et sont destinés à votre Département. Je
vous serais obligé de vouloir bien m'en
accuser réception.

Agréés, Monsieur le Ministre et cher Collègue, les
assurances de ma haute considération.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Ministre plénipotentiaire, Directeur,

[Signature]

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

Direction de l'enseignement primaire

10

Montevideo, le 28 Octobre 1905

LÉGATION
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN
URUGUAY

Direction des Consulats
et des
Affaires Commerciales.

Point. Guib. Chagnel

MINISTRE
des Affaires
4 DEC 1905

Sous-Direction des
Affaires Consulaires.

M. Ed. Bruwaert, Ministre de France en Uruguay
à Son Excellence Monsieur ROUVIER, Président du
Conseil, Ministre des Affaires Etrangères
Paris.

N° 95.

SOUS-DIRECTION
des Affaires Consulaires
4 DEC 1905

Enseignement primaire.

12 vol. hoch.

Le Directeur Général de l'Instruction primaire, M.
Abel J. Perez, a bien voulu mettre à ma disposition douze volumes qui constituent une encyclopédie assez complète du service important dont il a charge. Ce sont d'abord les programmes d'études scolaires du 1^{er} Février 1897, puis trois rapports annuels, les seuls parus (1900-1903) embrassant quatre exercices enfin sept numéros des annales, revue pédagogique administrative servie périodiquement au personnel enseignant, (1903-1904), outre une note sur l'éducation des enfants abandonnés.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ces do-

cuments qui peuvent offrir de l'intérêt soit pour M. le Ministre de l'Instruction Publique, soit pour la Bibliothèque Nationale, soit pour la Préfecture de la Seine.

Il me serait difficile d'analyser en quelques lignes cette oeuvre considérable. Je me bornerai à dire que la législation de l'Instruction en Uruguay se trouve insérée dans les annales à la suite d'articles des plus variés sur tous sujets touchant à l'éducation de l'enfance.

Du dernier "mémorial" annuel, j'extrais cependant quelques chiffres qui permettront à Votre Excellence de se faire une idée de l'état de l'enseignement primaire dans la République Orientale.

Au recensement de 1900, on a compté 350.000 individus, sur 800.000 âgés de plus de 6 ans, ne sachant ni lire ni écrire, soit près de 44% dans la République, proportion très-regrettable, bien qu'elle présente déjà une amélioration sur les statistiques antérieures. Le mouvement éducateur ne date guère que de 1877, époque où José Pedro Varela, épris de l'exemple des Etats-Unis du Nord, chercha à faire multiplier ici les écoles sur le plan américain.

En 1903, il y avait 1003 écoles primaires en Uruguay, 614 publiques, 389 privées. De celles-ci 313 étaient laïques et 76 seulement confessionnelles. Les écoles publiques étaient établies 215 dans les villes et 399 dans la campagne. Si on admet qu'une école est nécessaire par groupe de 1400 habitants, la République est suffisamment bien dotée; mais le pays est vaste, le tiers de la France, 187.000 kil. carrés; la population de 1 million, clairsemée: si on juge qu'il convient de n'avoir pas d'école à plus de 4 kil. 1/2 de distance du jeune enfant, soit un établissement par 76 kil. carrés, la République aurait

